



Publié le 20/07/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 16 juillet 2020

Délibération n° 2020-096

**IMPACTS DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE LIE A LA PANDEMIE DE COVID-19 :
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Hélène DELNESTE à Thomas DOVICH, Maria GARIBAL à Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie RECALDE

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative et Cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que le soutien financier aux associations est un volet important de la politique municipale de Mérignac qui s'inscrit dans un accompagnement plus large : mise à disposition de locaux, prêt de matériel, formation du bénévolat, valorisation des actions menées. Dans un cadre budgétaire contraint la Ville de Mérignac a toujours poursuivi le choix de maintenir le soutien financier aux associations.

Dans le contexte de crise sanitaire, la Ville a poursuivi son accompagnement associatif pour répondre aux problématiques quotidiennes par :

- Des permanences téléphoniques et mail
- Des versements accélérés pour les subventions de fonctionnement 2020
- Un appel de l'ensemble des associations inscrites dans la base de données de la Ville, pour notamment connaître avec précision les difficultés nées du confinement
- Une simplification du dépôt des dossiers de subvention 2021 notamment au regard des assemblées générales qui n'ont pas pu se tenir
- L'accès à la Maison des Associations sur rendez-vous pour le retrait du courrier des associations qui y sont domiciliées.

Un fond de soutien pour les associations mérignacaises impactées par la crise du COVID 19 a également été créé pour agir en complément des aides annoncées par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le département de la Gironde et Bordeaux Métropole. Une information a été communiquée en ce sens à l'ensemble des associations inscrites sur la base de données le 27 avril 2020.

L'objectif de ce fond est de soutenir les associations qui ont subi un arrêt total ou partiel de l'activité, engendrant une perte de recettes et des difficultés immédiates de trésorerie ou à l'inverse un surcroît d'activité et des dépenses supplémentaires liées aux actions de solidarité menées par certaines associations pendant la période de confinement.

Les associations ont été invitées à exprimer leurs demandes via un formulaire en ligne sur le site de la ville ou par mail auprès du service Vie associative

Ainsi, 23 dossiers de demande d'aide exceptionnelle ont été déposés et étudiés pendant la période du 27 avril 2020 au 4 juin 2020. Après une étude approfondie de la situation des associations, 16 demandes ont été retenues. Aussi, il est proposé, d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations listées dans le tableau en annexe, pour un montant global de 170 667 euros.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 15 juillet 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations, conformément au tableau ci-annexé, qui fixe la liste des bénéficiaires et le montant de la subvention ;

ARTICLE 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget supplémentaire de la ville pour 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Groupe « **Renouveau Mérignac** »

Monsieur Alain CHARRIER et Madame Marie-Eve MICHELET n'ont pas pris part au vote

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 16 juillet 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the left and then curves downwards to the right.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 17 juillet 2020.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.